

Germaine qui l'assurait de sa guérison et de celle de son enfant. Pleine de joie, elle appela ses domestiques et leur dit ce qui venait de se passer : jetant ensuite les yeux sur sa plaie, elle la trouva déjà presque entièrement fermée. Elle se fit apporter aussitôt son fils, et l'enfant, parfaitement guéri, suçà abondamment le lait qu'il refusait depuis plusieurs jours.

Dès le lendemain, la dame de Beauregard se rendit à l'église, où elle répara publiquement l'outrage qu'elle avait fait aux restes de la bienheureuse Germaine. Pénétrée en même temps de reconnaissance, elle offrit une caisse de plomb pour recevoir ce corps saint. Le curé et les plus notables habitants y enfermèrent eux-mêmes le dépôt vénérable, et il fut porté dans la sacristie.

LIX

Sixante ans s'étaient écoulés depuis la mort de Germaine, et un grand nombre de grâces et de miracles avaient été obtenus par son intercession, sans que l'autorité épiscopale eût paru en avoir aucune connaissance ; mais Dieu voulait que le nom et les œuvres de sa servante sortissent de cette longue obscurité. Le 22 septembre 1661, Jean Dufour, prêtre vénérable par ses vertus et par sa piété, archidiacre de l'église métropolitaine et vicaire-général de l'archevêque de Toulouse, Pierre de Marca, vint à Pibrac pour faire la visite pastorale au nom de ce prélat. Sa présence avait attiré une foule considérable, et les curieux étaient entrés avec lui dans la sacristie. Là, son attention fut attirée par la caisse qui renfermait les restes de Germaine. Etonné de voir un cercueil en pareil lieu, il le fit ouvrir après avoir pris quelques informations. Les témoins étaient en grand nombre : le corps fut trouvé tel qu'on l'avait vu seize ans auparavant, enveloppé de même, intact, admirablement conservé, et flexible.

Alors on raconta au vicaire-général les particularités de la vie de Germaine et de quelle manière son corps avait été retiré de terre. Pour ajouter plus de force à ces récits, Dieu permit que deux vieillards, Pierre Pailès et Joanne Salairé, âgés l'un et l'autre de quatre-vingts ans, se trouvassent là pour confirmer toutes les dépositions que l'on venait de faire. Non-seulement ils avaient connu Germaine, mais ils étaient de ceux-là même qui avaient vu le miracle des fleurs. Le vicaire-général admira les voies de la Providence, fit refermer le cercueil et dressa procès-verbal de tout. Cependant il défendit au curé, sous